



Bureau Veritas Exploitation SAS

PESSAC
BAT A
30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC France
Mail : cyril.gaspar@bureauveritas.com

A l'attention de

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
16 avenue Pey Berland
33600 PESSAC

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à M. Jimenez

Rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité Relatif aux Etablissements Recevant du Public

Bâtiment C



Intervention du 16/02/2026 au 20/02/2026 (1.0 jour)

Coordonnées du site :
Nom du site : ENSMAC BAT C
Latitude : 44.8008
Longitude : -0.6109



Lieu d'intervention : Bat C
16 avenue Pey Berland
33600 PESSAC

Numéro d'affaire : 8172205
Référence du rapport : 479030159.1.RVRE
Rédigé le : 26/02/2026
Par : Cyril GASPAR
Ce document a été validé par son auteur



Activité de l'établissement : Ecole de chimie

Date de la précédente vérification : 03/03/2025

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule.....	4
Rappel des obligations de l'employeur.....	4
Actions à mener.....	4
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	5
Informations administratives.....	7
Classement de l'établissement.....	7
Effectif maximum du public admissible.....	7
Effectif maximum du public admissible.....	8
Effectif maximum du public admissible.....	9
Effectif maximum du public admissible.....	10
Effectif maximum du public admissible.....	10
Effectif maximum du public admissible.....	11
Effectif maximum du public admissible.....	12
Documents communiqués aux vérificateurs.....	12
.....	12
Informations générales.....	13
Textes de référence.....	13
Modalités de la vérification.....	13
Registre de sécurité.....	13
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	14
Nature et étendue de la vérification.....	14
Description sommaire de l'établissement.....	14
Historique des principales modifications.....	16
Installations de sécurité.....	17
Eclairage de sécurité.....	17
BATIMENT CHEMINNOV 1 (Carbon waters 1er et EMULSEO).....	17
BATIMENT CHEMINNOV 2 (NOUVEAU BATIMENT).....	17
BATIMENT CHEMINNOV 1 (Plateau technique RDC).....	17
BATIMENT CHEMINNOV 1 (Canoé 2ème).....	17
BATIMENT CHEMINNOV 1 (1 ER ETAGE LOCAUX ANCIEN POLYRISE).....	18
BATIMENT CHEMINNOV 1 (EMULSEO 2 EME /Carbon waters 2ème).....	18
BATIMENT CHEMINNOV 1 (Parties communes).....	18
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	18
Avis sur articles.....	20

Sommaire



Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères \ Pictogrammes			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Périmètre vérifié dans le rapport | ENSMAC BAT C

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Carbon waters 1er et EMULSEO)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 2 (NOUVEAU BATIMENT)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Plateau technique RDC)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Canoé 2ème)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 1 (1 ER ETAGE LOCAUX ANCIEN POLYRISE)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 1 (EMULSEO 2 EME /Carbon waters 2ème)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Parties communes)

CHEMINNOV' 1

↳ Rez-de-chaussée

↳ **Circulation hall technique**

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------



Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation

Recepteurs /
points lumineux /
prises de courant

1 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de
sécurité. (bloc au niveau de la porte du pilote
NTC)

Code Obs. :

CG/260226/163102/0

Date de 1^{er} signalement :

16/02/2026

NOUVEAU

Art. Réf. :

EL18



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Informations administratives

Classement de l'établissement

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Carbon waters 1er et EMULSEO)

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 2 (NOUVEAU BATIMENT)

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 2	R, T, L	3

TYPES	NATURE
-------	--------

TYPES	NATURE
-------	--------

TYPES	NATURE
-------	--------

Informations administratives

L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.	W	Administration, banques, bureaux.	GHA	Habitation
M	Magasins de vente, centres commerciaux.	X	Etablissements sportifs couverts.	GHO	Hôtel
N	Restaurants et débits de boissons.	Y	Musées.	GHR	Enseignement
O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Plateau technique RDC)

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)

Informations administratives

	documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)				50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Canoé 2^{ème})

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.	W	Administration, banques, bureaux.	GHA	Habitation
M	Magasins de vente, centres commerciaux.	X	Etablissements sportifs couverts.	GHO	Hôtel
N	Restaurants et débits de boissons.	Y	Musées.	GHR	Enseignement
O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.

Informations administratives

2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 1 (1 ER ETAGE LOCAUX ANCIEN POLYRISE)

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 1 (EMULSEO 2 EME /Carbon waters 2ème)

Informations administratives

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)
R	Etablissements d'enseignement, colonies de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Parties communes)

Le classement de l'établissement nous a été communiqué par le chef d'établissement.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
BATIMENT CHEMINNOV 1	R, T, L	3

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement

Informations administratives

O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 508

Documents communiqués aux vérificateurs

Document	Avis	Référence
Notice de sécurité	Présent	
Plan (schéma unifilaire de l'éclairage)	Absent	
Procès-verbaux des commissions de sécurité	Présent	16/04/2013
Renseignement concernant les installations techniques (rapport RVRAT)	Présent	CLT/14-016 QUALICONSULT
Rapport de vérification de protection contre la foudre	Absent	
Avis et préconisations du service prévention d'incendie et de secours sur le dossier technique de l'installation photovoltaïque en autoconsommation		

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1^{er} au 4^{ème} catégorie)

Modalités de la vérification

Nous avons été accompagnés totalement par

M. Société INEO, Technicien

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. Société INEO, Technicien

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. JIMINEZ, Bordeaux INP

Nature et étendue de la vérification

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Origine de l'installation vérifiée : Poste de livraison transformation

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Description sommaire de l'établissement

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Laboratoire dans une école de chimie.

RDC: Accueil, Hall Technique

Etage: Laboratoire.

Activité : Laboratoire.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : TGBT Issue du secondaire du poste HT/BT Chem' Innov'.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 2

BATIMENT CHEMINNOV 2

Description bâtiment : Laboratoire et bureaux en R+2

Activité : Laboratoire et bureaux en R+2

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : Au secondaire du transformateur CHEMINNOV' 1

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 16

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Laboratoire dans une école de chimie.

RDC: Accueil, Hall Technique

Informations générales

Etage: Laboratoire.

Activité : Laboratoire.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : TGBT Issue du secondaire du poste HT/BT Chem' Innov'.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 6

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Laboratoire dans une école de chimie.

Activité : Laboratoire

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : TGBT Issue du secondaire du poste HT/BT Chem' Innov'.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 1

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Laboratoire dans une école de chimie.

RDC: Accueil, Hall Technique

Etage: Laboratoire.

Activité : Laboratoire.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : TGBT bâtiment issue du poste HT/BT privé Chem' Innov'.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 1

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Bureaux dans le bâtiment CHEM'INNOV.

Activité : Bureaux.

Origine de l'alimentation électrique :

Informations générales



Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : TGBT Issue du secondaire du poste HT/BT Chem' Innov'.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 2

BATIMENT CHEMINNOV 1

Description bâtiment : Bâtiment comprenant 3 étages + terrasse.

Activité : Ecole de chimie.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Autres sources : Au secondaire du transformateur CHEMINNOV' 1

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 6

Historique des principales modifications

BATIMENT CHEMINNOV 1

Construction en 2008.

Eclairage de sécurité

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Carbon waters 1er et EMULSEO)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEM ' INNOV	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

BATIMENT CHEMINNOV 2 (NOUVEAU BATIMENT)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
Cheminov 2 > Canoé	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Plateau technique RDC)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEMINNOV 1 > 1er étage	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Canoé 2ème)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEMINNOV 1 > 2ème étage > Canoé	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

Installations de sécurité

BATIMENT CHEMINNOV 1 (1 ER ETAGE LOCAUX ANCIEN POLYRISE)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEM ' INNOV > 1er étage	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Fluorescence de type non permanent équipé d'un SATI	C2	

BATIMENT CHEMINNOV 1 (EMULSEO 2 EME /Carbon waters 2ème)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEMINNOV 1 > 2ème étage > EMULSEO M1.4	Inférieur ou égal à 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Parties communes)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CHEMINNOV' 1	Inférieur ou égal 508	Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	
CHEMINNOV' 1 > Rez-de-chaussée > Sas salle de cours > Salle Polyvalente	Inférieur ou égal 508	Anti-panique (Ambiance)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Carbon waters 1er et EMULSEO)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 2 (NOUVEAU BATIMENT)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Plateau technique RDC)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Canoé 2ème)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (1 ER ETAGE LOCAUX ANCIEN POLYRISE)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (EMULSEO 2 EME /Carbon waters 2ème)

Alarme incendie, Désenfumage

BATIMENT CHEMINNOV 1 (Parties communes)

Alarme incendie, Désenfumage

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1^{er} groupe (1 au 4^{ème} catégorie)

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable **PM** : Pour Mémoire

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 1er GROUPE			
EL4.4	Conditions requises pour pouvoir poursuivre l'exploitation en cas de défaillance de la source normale.	SO	
EL5.1	Définitions des locaux électriques	S	
EL5.4	Dotation en moyens d'extinction adaptés aux risques électriques	S	
EL5.5	Existence d'un éclairage de sécurité : BAES ou luminaires alimentés par source centrale de sécurité d'une part et BAPI d'autre part.	S	
EL8.3	Ventilation des locaux de batteries (cf. NF C 15-100) et avertissement de coupure des dispositifs de charge pour les batteries de sécurité.	SO	
EL10.4	Obturation des parois traversées	S	
EL11.3	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Coupure d'urgence - Les enveloppes doivent être en matériaux M3 ou Ds1, d0 ou résistant au fil incandescent 650°C.	SO	
EL11.4	Dans les locaux accessibles au public, manoeuvre des dispositifs de commande ou protection à plus de 2,5 m ou sous dépendance d'une clé ou d'un outil.	S	
EL11.7	Interdiction d'emploi de fiches multiples.	S	
EL15.3	Tableaux des installations de sécurité	S	
EL17	Report des signalisations au poste de sécurité : coupure dispositifs de charge, défauts d'isolement (EL 14.2 et EL 16.4)	S	
EL18	Maintenance, exploitation (obligation s'imposant à l'exploitant)	NS	1
EC5.3	Appareils d'éclairage mobiles uniquement en appoint. Hors des axes de circulation.	S	
EC6.5	Les appareils d'éclairage doivent être fixes ou suspendus	S	
EC6.6	Interdiction d'utiliser uniquement des lampes à décharge si temps d'amorçage > 15 secondes.	S	
EC7	Etat de veille durant l'exploitation et mise en service en cas de défaillance de l'éclairage normal/remplacement. Alimentation depuis la source de sécurité durant 1 heure au moins. Constitution par batterie centralisée ou blocs autonomes.	S	
EC9.1	Eclairage des indications de balisage par l'éclairage d'évacuation.	S	
EC13	Mise à disposition de lampes de rechange et de la notice descriptive.	S	
EC14.3	Exploitation : Obligation s'imposant à l'exploitant (Périodicité des tests de l'éclairage de sécurité)	S	